

LA STRATEGIE LEADER – PILAT

« Faire de la relation urbain-rural un atout pour le développement économique local »

UNE STRATEGIE S'INSCRIVANT DANS UN PROJET DE PARC AFFIRME

Le Pilat est un massif montagneux de 710 km² culminant à 1 432 m recouvert à 50 % de forêt et à 40 % de zones agricoles regroupant une population d'environ 58 000 habitants.

Le label « Parc naturel régional » est accordé à ce territoire depuis 1974 car au-delà du caractère riche et fragile du patrimoine naturel et paysager qu'il abrite, ses acteurs se sont engagés collectivement autour d'un projet de valorisation responsable des ressources et de l'environnement naturel.

Cette volonté collective convergente avec les principes du programme LEADER se traduit au travers d'un Syndicat Mixte qui constitue désormais un médiateur reconnu par les acteurs institutionnels, privés et les citoyens du territoire. Ainsi, c'est autour de cette structure que les acteurs ont fait le choix de se réunir pour construire une stratégie locale de développement inscrite dans une politique de développement territorial globale et s'appuyant sur des synergies d'acteurs et un sentiment d'appartenance forts.

LE + LEADER

La démarche LEADER a une réelle plus-value en complément des autres dispositifs territoriaux.

Pour cette nouvelle période les acteurs locaux ont fait le choix d'appliquer une stratégie locale de développement qui se veut avant tout économique. Elle permettra ainsi d'alimenter un axe particulier de la Charte du Parc qui vise à développer l'économie de proximité.

La démarche LEADER a pour atout de favoriser l'action collective, en intégrant acteurs institutionnels, acteurs privés, citoyens, membres de la société civile, pour résoudre une problématique territoriale commune. Ainsi, la vocation ascendante de LEADER permet de susciter pleinement le développement endogène du territoire.

Les enjeux de la stratégie Pilat 2014-2020

Territoire marqué par les contrastes qu'il procure entre des zones naturelles préservées et des zones urbaines à proximité immédiate, le Pilat doit éviter de devenir pour les prochaines années un simple espace de résidence ou

de récréation alors que les fonctions économiques se trouveraient regroupées dans les zones urbaines. Cette évolution comporte des risques économiques mais aussi sociaux et environnementaux. Pour faire face à cette tendance, la stratégie LEADER se fonde sur 3 postulats nés de l'analyse des spécificités économiques du Pilat :

- **La capacité de l'économie du Pilat à se maintenir grâce à sa diversité et son attractivité**
Le tissu économique local s'appuie d'abord sur une base productive solide composée d'activités agricoles, forestières et industrielles produisant des ressources territoriales emblématiques porteuses de perspectives d'avenir.
Il s'appuie également désormais sur un secteur « présentiel », permettant de satisfaire la consommation locale des habitants et des visiteurs du Pilat, dont la croissance (+ 60% d'emplois entre 1990 et 2011) peut se poursuivre et porter une véritable dynamique de création de richesses et d'emplois pour le futur.
- **La nécessité de penser les évolutions des acteurs économiques au vu des évolutions sociales locales**
Porté par une dynamique démographique soutenue (+ 5 % entre 2006 et 2011) du fait du « débordement » des agglomérations voisines, le Pilat peut mettre à profit cette évolution à condition d'aider les entreprises à intégrer les effets induits par cette nouvelle donne. Pour optimiser le potentiel de consommation et de création d'activités permis par cet afflux de population, les acteurs du territoire doivent s'adapter à l'affirmation des modes de vie urbains des habitants et visiteurs (2/3 des actifs pilatois travaillent à l'extérieur du territoire) mais aussi de la recomposition sociologique de la population locale avec une croissance forte des professions intermédiaires et cadres (désormais 1^{ère} catégorie socioprofessionnelle).
- **L'importance de réaffirmer les principes de développement prônés dans le Pilat**
Symbolisé par l'existence d'un Parc naturel régional depuis 40 ans, il existe sur ce territoire un positionnement spécifique visant certes un développement quantitatif de l'économie mais aussi une préservation des richesses notamment naturelles locales et le maintien d'une qualité de vie, élément majeur de son attractivité actuelle.

Sur la base de ces constats, les acteurs locaux ont fait le choix de construire ensemble une stratégie ambitieuse visant à concrétiser ces affirmations pour « **Faire de la relation urbain-rural un atout pour le développement économique local** » grâce à la mise en place d'un programme LEADER pour les 6 prochaines années.



2 ans de construction pour un projet ambitieux et partagé

24 avril 2014 :

Lancement candidature Journée LEADER avec les bénéficiaires, les partenaires et acteurs locaux.

Fin octobre 2014 :

Dépôt de la candidature du Pilat pour le programme LEADER

19 février 2015 :

Sélection de la candidature Pilat par la Région

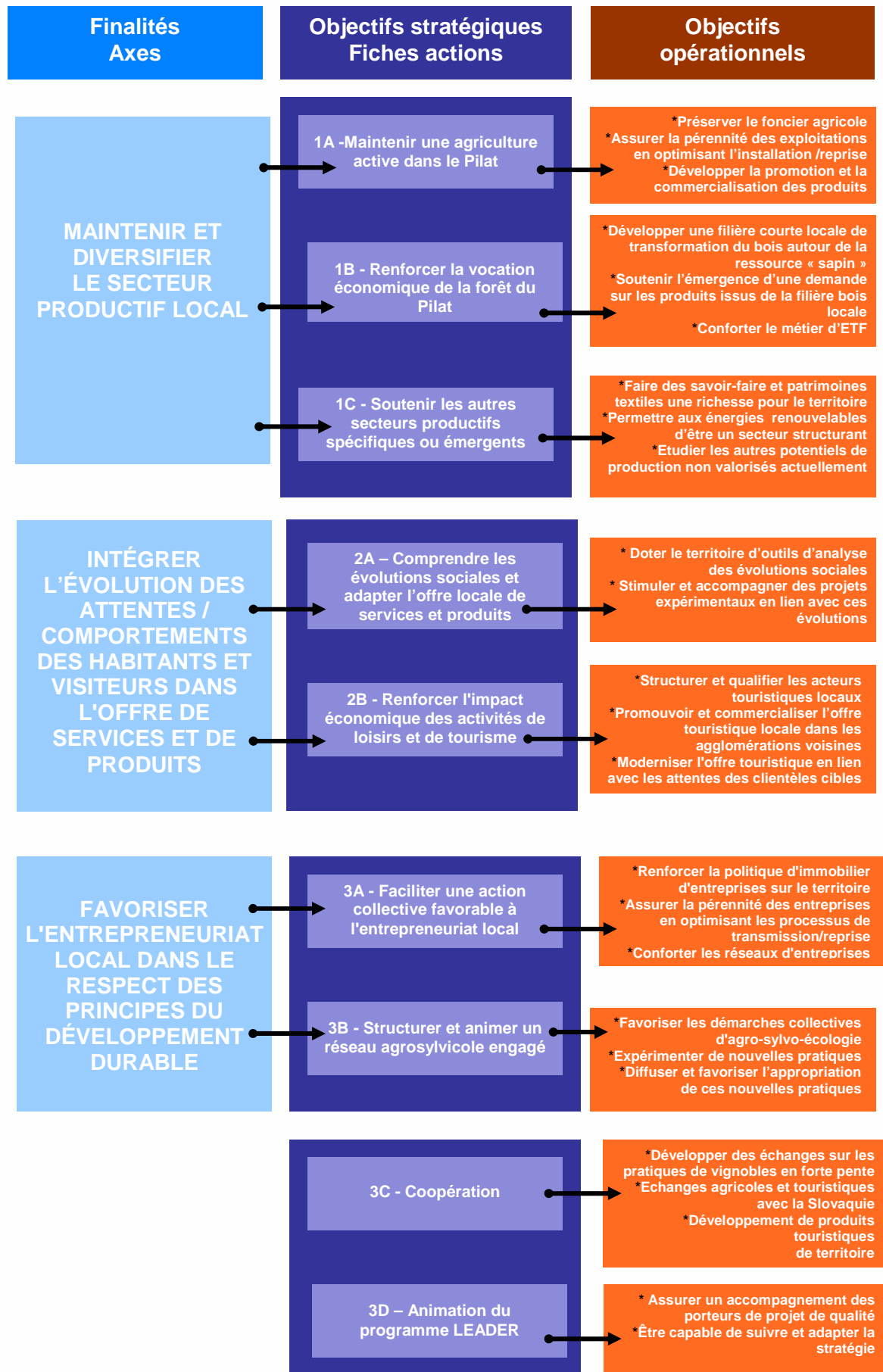
07 juillet 2016 :

Validation régionale de la convention Pilat – Région pour le lancement de LEADER

1er septembre 2016 :

Séance de lancement

= près de 30 réunions organisées associant près de 140 personnes différentes



Les relations urbain-rural au cœur de la nouvelle démarche

Le périmètre d'intervention de LEADER sera avant tout le territoire classé Parc soit 48 communes.

Toutefois le Pilat est marqué par sa position d'interface entre mondes rural et urbain. Cette particularité se traduit par l'existence de 17 villes-portes traduisant la volonté locale de ne pas faire du Pilat un territoire isolé, déconnecté de son environnement urbain.

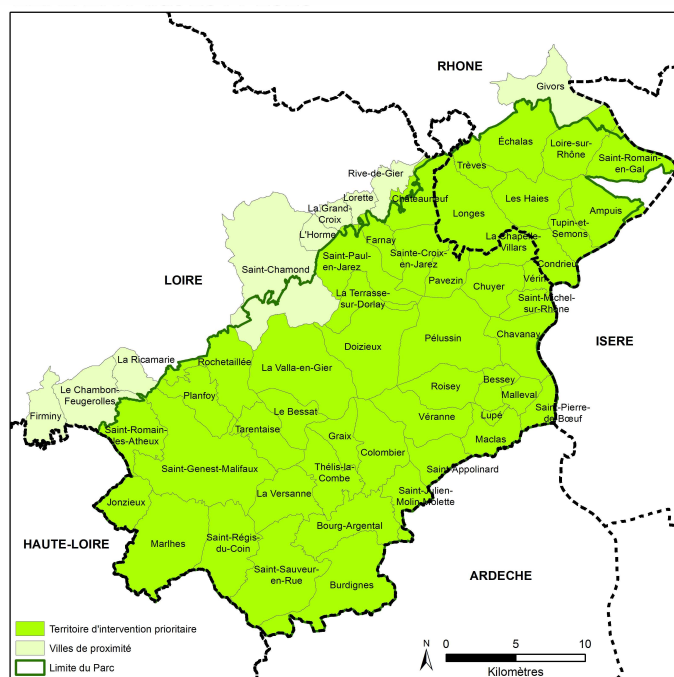
D'ailleurs en termes de développement économique la proximité des agglomérations stéphanoise et lyonnaise constitue à la fois le principal atout et la menace majeure pour le tissu économique pilatois.

Au vu de cette spécificité, les acteurs locaux ont choisi de mobiliser le programme sur cette entrée économique et d'approfondir cette relation urbain-rural en expérimentant de nouvelles actions à travers **une collaboration privilégiée avec neuf de ces villes-portes** : Givors, Rive-de-Gier, Lorette, La Grand-Croix, l'Horme, Saint-Chamond, La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles et Firminy.

Périmètre d'intervention du programme LEADER Pilat 201-2020

Il s'agit, par le biais de LEADER, d'intervenir dans ces villes contiguës au territoire classé pour favoriser un développement territorial cohérent qui puisse bénéficier aux habitants et visiteurs du Pilat. Concrètement, la stratégie LEADER prévoit de permettre des innovations sur des orientations très ciblées dans ces villes de proximité :

- Création de points de vente collectifs dans ces villes à condition qu'ils soient portés par une majorité d'agriculteurs pilatois ;
- Expérimentation de nouvelles offres commerciales en lien avec les axes de circulation routière ou ferroviaire (drive « produits du Pilat »...) ;
- Développement d'offres touristiques au départ immédiat des gares de proximité ;



Un partenariat avec la Cité du Design pour soutenir un développement innovant et adapté au territoire

Le diagnostic économique réalisé dans le cadre de la définition de la stratégie locale a permis de mettre en évidence le rôle structurant de la demande locale pour le développement des entreprises du Pilat.

Cette particularité suppose que les acteurs des secteurs productifs et présents intègrent au plus vite les implications induites par les évolutions de la population du Pilat afin qu'offre et demande locales se rejoignent.

Pour répondre à ce défi, le Gal Pilat a souhaité s'associer à la Cité du Design au vu de son savoir-faire d'observation des usages et de ses traductions en termes d'adaptation d'offre de produits et de services.

Cité du design

Concrètement, et en s'inspirant d'outils déjà développés par la Cité du Design (laboratoires des usages et pratiques innovantes, observatoire des pratiques sociales, accompagnement des entreprises...), ce partenariat se décline selon 3 niveaux :

- Un soutien pour l'animation du Comité de Programmation afin que ses membres s'approprient la stratégie et deviennent des relais actifs pour la rendre visible.
- Un partenariat avec Saint-Étienne Métropole et la Cité du Design pour renforcer la connaissance et la compréhension des évolutions sociales autour d'un observatoire des pratiques sociales.
- Un accompagnement des projets innovants proposés pour les entreprises.

Le Comité de Programmation

Le Comité de Programmation est l'instance emblématique de LEADER. Il a pour mission d'auditionner les maîtres d'ouvrage, de décider du soutien à apporter ou non aux projets et d'assurer le suivi et la réorientation éventuelle de la stratégie. Il puise sa légitimité dans son inscription locale et dans sa composition, conforme à la stratégie du territoire et qui doit révéler une mixité d'acteurs publics et privés.

Pour la nouvelle programmation il sera composé de 27 membres dont 17 acteurs privés et 10 acteurs publics, selon les principes de la précédente programmation bien qu'il accueille 25 % de nouveaux membres.

Membres publics	Membres privés
Parc naturel régional du Pilat (3 voix)	Chambres d'agriculture (42 et 69)
Communauté urbaine de Saint-Etienne Métropole	Chambres de commerce et d'industrie (42 et 69)
Communauté de Communes des Monts du Pilat	Chambres des métiers et de l'artisanat (42 et 69)
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Coopérative des Balcons du Pilat
Communauté de Communes Région de Condrieu	Syndicat défense « Rigotte de Condrieu »
Maison du tourisme du Pilat	Représentant de syndicats viticoles
Syndicat Mixte Rhône Pluriel (CDDRA)	Inter-Forêt Bois 42
Cité du Design	Groupement des sylviculteurs
	Maison Familiale Rurale de Marlhes
	Association d'hébergeurs touristiques
Membre nouvellement intégré	Agréés Charte Européenne Tourisme Durable
	CPIE des Monts du Pilat
<i>Seront également invités aux séances du comité de programmation, différents partenaires associés sans voix délibératives : Région Rhône-Alpes, Conseil départemental de la Loire, Conseil départemental du Rhône, ASP, Préfectures, Trésorier Général, Plateforme de développement rural...</i>	Centre d'Observation de la Nature Ile du Beurre
	Club d'entreprises
	Club d'entreprises – Club Gier
	Club d'Investisseurs locaux (CIGALES)
	Association des Amis du Parc

La cellule animation

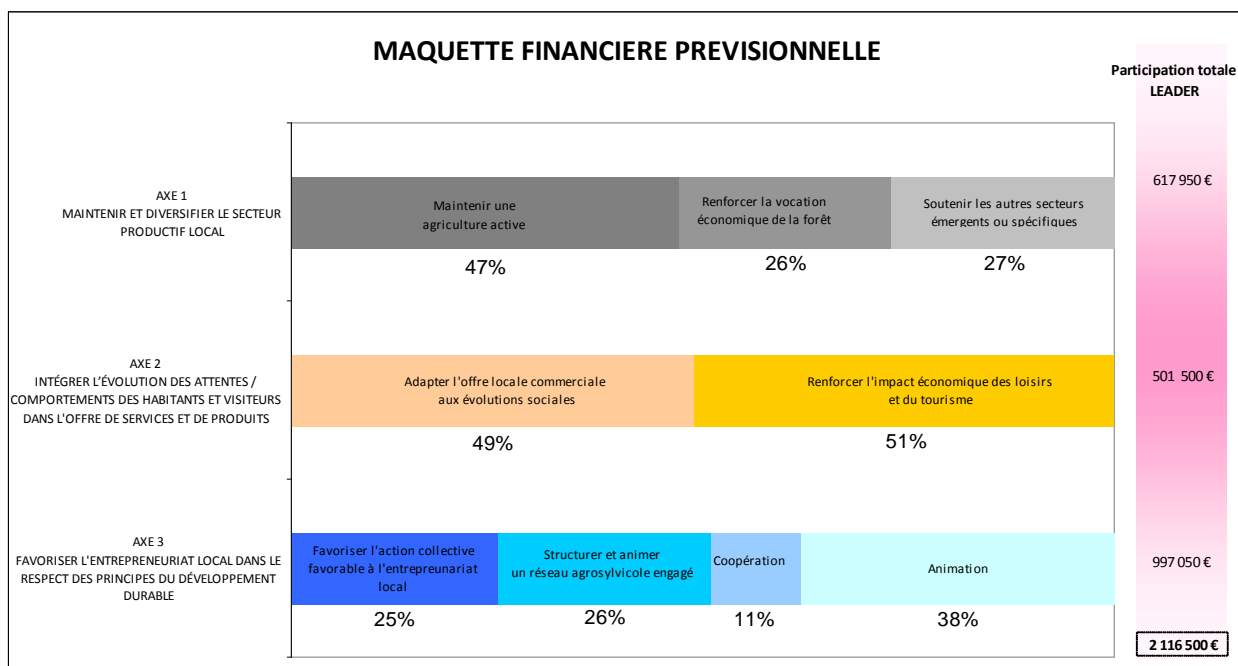
Au-delà de la gouvernance politique du programme, LEADER suppose une animation de territoire forte afin de partager les orientations retenues le plus largement possible tout en permettant aux acteurs locaux de proposer des actions venant s'inscrire dans la stratégie retenue. Cette animation reposera sur 2 piliers.

Une cellule technique LEADER

un chef de projet LEADER ;
une gestionnaire ;
une animatrice spécialisée autour des enjeux liés aux questions agricoles et environnementales.

Un réseau des agents de développement économiques du territoire

Interlocuteurs naturels des entreprises et acteurs privés, les agents de développement du territoire (EPCI, consulaires, Parc, Maison du tourisme du Pilat...) seront les relais de LEADER. Afin de les soutenir et de favoriser les échanges entre eux, le GAL les réunira dans un comité technique « action économique » devant notamment analyser la viabilité économique des projets et approfondir certains



Sur la base de cette stratégie, le Pilat a été retenu en février 2015 et s'est vu octroyer une enveloppe prévisionnelle de 2 116 500 €.

